

* ProCare Tex 10 W

Date de révision: 05.01.2023

8670071221

Version: 9 / CH

Master No. MA-211

Date d'impression 13.01.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial

ProCare Tex 10 W

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange

Cleaning material/ Detergent

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/Fournisseur

Miele AG
Limmatstrasse 4
8967 Spreitenbach
No. de téléphone +41 56 417 20 00
No. Fax +41 56 417 24 28
Web: www.miele-professional.com

Adresse/fabricant

BÜFA Cleaning GmbH & Co. KG
August-Hanken-Str. 30
26125 Oldenburg
No. de téléphone +49 441 9317 0
No. Fax +49 441 9317 100
Service émetteur / Department product safety / +49 441 9317 108
téléphone
E-Mail sds-cleaning@buefa.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Tox Info Suisse (24h) 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315
Eye Irrit. 2 H319

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.
Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008**Pictogrammes de danger *****

* ProCare Tex 10 W

Date de révision: 05.01.2023

8670071221

Version: 9 / CH

Master No. MA-211

Date d'impression 13.01.2023

Mention d'avertissement ***

Attention

Mentions de danger ***

 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence ***

 P280.2 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants ***
3.2. Mélanges
Composants dangereux ***
Polyoxyethylensorbitanmonooleate

No. CAS	9005-65-6
No. EINECS	500-019-9
Numéro d'enregistrement	01-2119489924-20-XXXX
Concentration	>= 1 < 10 %
Aquatic Chronic 3	H412

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol

No. CAS	112-34-5
No. EINECS	203-961-6
Numéro d'enregistrement	01-2119475104-44-XXXX
Concentration	>= 1 < 10 %
Eye Irrit. 2	H319

Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs.

No. CAS	85536-14-7
No. EINECS	287-494-3
Numéro d'enregistrement	01-2119490234-40-XXXX
Concentration	>= 1 < 3 %
Acute Tox. 4	H302
Skin Corr. 1C	H314
Eye Dam. 1	H318
Aquatic Chronic 3	H412

* ProCare Tex 10 W

Date de révision: 05.01.2023

8670071221

Version: 9 / CH

Master No. MA-211

Date d'impression 13.01.2023

cATpE orale 500 mg/kg

Chlorure d'alkyl(C12-C16)diméthylbenzylammonium [ADBAC/BKC (C12-C16)]

No. CAS 68424-85-1

No. EINECS 270-325-2

Concentration >= 0,1 < 0,25 %

Acute Tox. 4 H302

Skin Corr. 1B H314

Aquatic Acute 1 H400

Aquatic Chronic 1 H410

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1 H400 M = 10

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer sous un fort courant d'eau ou à l'aide d'une solution oculaire.

Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dans le cas d'un incendie environnant, montée de la pression et risque d'éclatement possibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Sol très glissant suite au déversement du produit. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

* ProCare Tex 10 W

Date de révision: 05.01.2023

8670071221

Version: 9 / CH

Master No. MA-211

Date d'impression 13.01.2023

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Enveloppes vides peuvent contenir les restes du produit et c'est pourquoi il est nécessaire les traiter prudemment. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	67	mg/m ³	10	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	101	mg/m ³	15	ppm(V)
Limitation maximale; Résorption de l'épiderme / sensibilisateur; Groupe du risque pendant la grossesse: S; Etablie le; Remarque: SSc				

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol

Liste	IOELV			
Type	IOELV			
Valeur	67,5	mg/m ³	10	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	101,2	mg/m ³	15	ppm(V)

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Equipement de protection individuelle doit être conforme avec la Règlement (CE) 2016/425 du Conseil et aux normes CEN résultant de leur part. Les informations suivantes sur les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être comprises comme des suggestions. La sélection des EPI nécessaires doit être envisagée par l'employeur en fonction des activités à réaliser et des conditions. S'il est déterminé lors de l'évaluation des risques sur site qu'il n'y a pas de danger pour l'employé, il n'est pas nécessaire de porter d'EPI ou la portée de l'EPI à utiliser peut être ajustée en conséquence.

Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant >= 0,6 mm

Temps de pénétration > 480 min

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN

* ProCare Tex 10 W

Date de révision: 05.01.2023

8670071221

Version: 9 / CH

Master No. MA-211

Date d'impression 13.01.2023

374 est ap proprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État de la matière	liquide		
Couleur	jaune		
Odeur	odeur spécifique au produit		
Point de fusion			
Remarque	non déterminé		
Point d'ébullition			
Remarque	non déterminé		
Inflammabilité			
évaluation	non déterminé		
Limites des explosibilité			
Remarque	non déterminé		
Point d'éclair			
Valeur	> 100		°C
Température d'inflammabilité			
Remarque	non déterminé		
Décomposition thermique			
Remarque	Non pertinent		
valeur pH			
Valeur	env. 5		
Viscosité			
Valeur	env. 20		s
méthode	DIN 53211 4 mm		
Solubilité dans d'autres solvants			
	non déterminé		
coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow)			
Remarque	Non pertinent		
Pression de vapeur			
Remarque	non déterminé		
Densité			
Valeur	env. 1,03		kg/l
Densité de vapeur			
Remarque	non déterminé		
Caractéristiques des particules			
Remarque	non pertinent (liquide)		

9.2. Autres informations

* ProCare Tex 10 W

Date de révision: 05.01.2023

8670071221

Version: 9 / CH

Master No. MA-211

Date d'impression 13.01.2023

Hydrosolubilité

Remarque miscible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Under normal conditions of storage and use, hazardous reactions will not occur.

10.4. Conditions à éviter

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Décomposition thermique

Remarque Non pertinent

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	>	10.000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.			

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol**

Substance de référence	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol		
Espèces	rat		
DL50	3305		mg/kg

Chlorure d'alkyl(C12-C16)diméthylbenzylammonium [ADBAC/BKC (C12-C16)]

Substance de référence	Chlorure d'alkyl(C12-C16)diméthylbenzylammonium [ADBAC/BKC (C12-C16)]		
Espèces	rat		
DL50	397,5		mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol**

Substance de référence	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol		
Espèces	lapin		
DL50	2764		mg/kg

Chlorure d'alkyl(C12-C16)diméthylbenzylammonium [ADBAC/BKC (C12-C16)]

Substance de référence	Chlorure d'alkyl(C12-C16)diméthylbenzylammonium [ADBAC/BKC (C12-C16)]		
Espèces	lapin		

* ProCare Tex 10 W

Date de révision: 05.01.2023

8670071221

Version: 9 / CH

Master No. MA-211

Date d'impression 13.01.2023

DL50

3412

mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée

évaluation irritant

Les critères de classification sont remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation irritant

Les critères de classification sont remplis.

sensibilisation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol

Substance de référence 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol

Espèces perche arc-en-ciel

CL 50 1300 mg/l

Durée d'exposition 96 h

Chlorure d'alkyl(C12-C16)diméthylbenzylammonium [ADBAC/BKC (C12-C16)]

Substance de référence Chlorure d'alkyl(C12-C16)diméthylbenzylammonium [ADBAC/BKC (C12-C16)]

CL 50 0,515 mg/l

Toxicité pour les daphnies

Chlorure d'alkyl(C12-C16)diméthylbenzylammonium [ADBAC/BKC (C12-C16)]

Espèces Daphnia magna

CE50 0,016 mg/l

Durée d'exposition 48 h

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol

* ProCare Tex 10 W

Date de révision: 05.01.2023

8670071221

Version: 9 / CH

Master No. MA-211

Date d'impression 13.01.2023

Substance de référence	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol		
Espèces	Daphnia magna		
CE50	>	100	mg/l
Durée d'exposition		48 h	
Substance de référence	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol		
Espèces	Daphnia magna		
NOEC		112	mg/l
Durée d'exposition		14 d	

Toxicité pour les algues

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol

Substance de référence	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol		
Espèces	Desmodesmus subspicatus		
ErC50	>	100	mg/l
Durée d'exposition		72 h	
méthode	OCDE 201		

Toxicité pour les bactéries

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol

Substance de référence	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol		
Espèces	boue activée		
CE 10	>	1995	mg/l
Durée d'exposition		30 min	
Source	Données de la littérature		

12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Biodégradabilité

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol

Substance de référence	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol		
Valeur	89	à	93 %
Durée de l'essai	28	d	
évaluation	facilement dégradable		
méthode	OCDE 301 C		

Chlorure d'alkyl(C12-C16)diméthylbenzylammonium [ADBAC/BKC (C12-C16)]

évaluation Facilement biodégradable (critères OCDE)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow)

Remarque Non pertinent

12.4. Mobilité dans le sol

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez

* ProCare Tex 10 W

Date de révision: 05.01.2023

8670071221

Version: 9 / CH

Master No. MA-211

Date d'impression 13.01.2023

les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation ***

Composants (règlement (CE) no 648/2004)

5 % ou plus, mais moins de 15 %: ***

agents de surface non ioniques

moins de 5 %: ***

polycarboxylates, agents de surface anioniques

Autres ingrédients ***

parfums, Alpha Methyl Ionone, coumarine, Hexyl Cinnamal

prescriptions nationales de la Suisse

OFSPT-No. 868513

COV ***

COV (CH) 2,01 %

Remarque Le produit contient un maximum de 3% de COV (CH).

COV (CE) 0,01 %

Autres informations ***

Le produit ne contient pas d'ingrédients inclus : dans la liste des substances candidates reportée dans l'annexe XIV du règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul

* ProCare Tex 10 W

Date de révision: 05.01.2023

8670071221

Version: 9 / CH

Master No. MA-211

Date d'impression 13.01.2023

mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Corr. 1C	Corrosion cutanée, Catégorie 1C
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2

abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
GGVSee: Gefahrgutverordnung See
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
CAS: Chemical Abstracts Service
EAK: Europäischer Abfallkatalog
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
VOC: Volatile Organic Compound
GefStoffV: Gefahrstoffverordnung
TA Luft: Technische Anleitung zur Reinhaltung der Luft
INCI: International Nomenclature of Cosmetic Ingredients
n.a.g.: nicht anders genannt
MAK: Maximale Arbeitsplatz-Konzentration
AGW: Arbeitsplatzgrenzwert
BGW: Biologischer Grenzwert
TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe
OEL: Occupational exposure limit
SUVA: Schweizerische Unfallversicherungsanstalt
WEL: Workplace exposure limit
MAC: Maximale aanvaarde concentratie (Netherlands)
MEL: Maximum exposure limits
NOEL: No observable effect level
NOEC: No observable effect concentration
LD: Lethal dose
LC: Lethal concentration
LLC: Lowest lethal concentration
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: Very persistent and very bioaccumulative
SVHC: Substances of very high concern
DNEL: Derived no effect level
DMEL: Derived minimal effect level
PNEC: Predicted no effect concentration
PEC: Predicted environmental concentration

* ProCare Tex 10 W

Date de révision: 05.01.2023

8670071221

Version: 9 / CH

Master No. MA-211

Date d'impression 13.01.2023

GHS: Globally Harmonized System of classification and Labelling of Chemicals

REACH: Registration, Evaluation, Autohorisation and Restriction of Chemicals

UN: United Nations

EG: Europäische Gemeinschaft

EWG: Europäische Wirtschaftsgemeinschaft

EU: European Union

HSNO: Hazardous Substances and New Organisms Act (New Zealand)

ATE: Acute Toxicity Estimate

STOT: Specific Target Organ Toxicity

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.